

Autisme-Europe - Couverture du magazine LINK - Concours photo 2020 : modalités et conditions générales

En ce qui concerne Autisme-Europe

Autisme-Europe est une organisation internationale dont les objectifs principaux sont de faire valoir les droits des personnes autistes et de les aider à améliorer leur qualité de vie. Autisme-Europe assure une coordination efficace entre près de 90 associations-membres de l'autisme de 38 pays, dont 25 Etats membres de l'Union européenne ; les gouvernements et institutions internationales.

Pour rester informé des derniers développements dans le domaine de l'autisme en Europe, vous pouvez souscrire un abonnement au magazine LINK d'Autisme-Europe. Les frais d'abonnement pour un an s'élèvent à 25 euros (deux numéros par an).

Le concours

1. Le concours photo 2020 pour la couverture du magazine LINK (dit le « concours ») est ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans.
2. Les employés d'Autisme-Europe n'ont pas le droit de participer au concours.
3. Le concours est ouvert à tous les photographes (tant amateurs que professionnels). Les participants ne peuvent soumettre des photos qui ont déjà été publiées, que ce soit en ligne ou sur papier, à l'exception des pages personnelles des médias sociaux et des sites web non commerciaux.
4. La participation au concours est gratuite.
5. Les coûts liés à la prise et/ou à l'envoi de photos à Autisme-Europe sont à charge des participants.
6. Chaque participant peut soumettre jusqu'à 3 photos. La sélection se fera sur la base de photos individuelles et non d'une série.
7. Les photos doivent être soumises pour le 31 août 2020 (23h59 CEST).
8. Les images ne doivent pas être inférieures à 2MB ni supérieures à 5MB. Elles devront être converties en fichiers JPEG. Le système de couleurs RVB est recommandé, mais pas obligatoire. Les photos doivent être prises en orientation portrait, les formats paysage ne seront pas acceptés.
9. Tous les participants doivent être en mesure de fournir un fichier numérique de haute résolution, adapté à l'impression pour publications, en cas de sélection.
10. En participant au concours, vous autorisez Autisme-Europe à recevoir vos données d'inscription. Vos informations personnelles seront utilisées par Autisme-Europe conformément à sa politique de confidentialité.
11. En soumettant vos photos dans le cadre du concours, vous autorisez Autisme-Europe à :
 - a. Publier vos photos sur le site Internet d'Autisme-Europe et sur tout compte de média social contrôlé par Autisme-Europe, y compris, mais sans s'y limiter, les comptes Facebook, Twitter & Instagram, sous licence libre, mondiale et perpétuelle (avec droit de sous-licence) pour l'utilisation, la reproduction,



l'édition et/ou la modification des toutes les photos reçues dans le cadre du concours, à des fins de promotion de nos activités de plaidoyer.

Utiliser votre nom et votre pays de résidence dans la seule fin de vous identifier en tant qu'auteur de votre/vos photo(s) et/ou gagnant du concours.

12. Nonobstant la règle susmentionnée, afin d'utiliser vos photos comme prévu et indiqué dans ces conditions générales, (i) Autisme-Europe peut avoir besoin de modifier les photos, y compris, mais sans s'y limiter, redimensionner, recadrer ou ajuster les couleurs, lorsque c'est nécessaire (En procédant à ces modifications, Autisme-Europe s'engage à maintenir l'intégrité de votre photo telle qu'elle a été créée à l'origine) ; (ii) Autisme-Europe dotera chacune de vos photos d'un crédit photo.
13. En tant qu'auteurs, les participants doivent être titulaires des droits d'auteur de leurs photos. Celles-ci doivent être l'œuvre du participant, elles ne peuvent en aucun cas avoir été copiées, ni contenir du matériel de tiers et/ou du contenu que les participants n'auraient pas la permission d'utiliser, ni inclure des marques commerciales, ni montrer de comportements inappropriés ou dangereux, ni être obscènes, diffamatoires, de mauvais goût, offensants, ni être en violation de toute loi ou réglementation applicable, ni en violation de toute obligation de confidentialité que le participant doit à des tiers. Si Autisme-Europe a des raisons de croire qu'une image n'est pas l'œuvre d'un participant, dans ce cas, Autisme-Europe peut ne pas la prendre en considération et choisir de la disqualifier.
14. Les participants doivent confirmer que toutes les personnes apparaissant sur leurs photos ont donné leur consentement pour que ces photos sur lesquelles elles apparaissent puissent être utilisées dans le cadre du concours et conformément aux présentes conditions générales. Si une personne de moins de 18 ans apparaît sur une photo soumise au concours, l'auteur doit confirmer que le parent ou le tuteur de cette personne a donné le consentement requis.
15. Pour participer au concours, envoyez vos photos par e-mail à : communication@autismeurope.org. Veuillez mentionner votre nom complet, votre adresse électronique, une brève description de chaque photo, ainsi que la date et le lieu de leur prise.
16. Les photos doivent dater de 2020. Elle doivent avoir été prises en Europe et refléter le thème « Autisme et COVID-19 ».
17. La sélection des photos se fera entre le 1er et le 4 septembre 2020.
18. Les photos seront sélectionnées par Autisme-Europe.
19. Le gagnant sera contacté le 7 septembre 2020 et la photo lauréate sera publiée en couverture de la 73e édition du magazine et partagée sur les réseaux sociaux, y compris et sans s'y limiter, Facebook, Twitter et Instagram au cours de l'année 2020.

Le prix

1. Le prix est non transférable. Il n'existe pas d'alternative en espèces pour le gagnant.
2. Le prix consiste à publier votre photo en couverture de la 73e édition du magazine LINK et à bénéficier d'un abonnement gratuit à notre magazine pendant un an.

Nous contacter

Pour les questions concernant le concours, le prix ou tout contenu connexe, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : communication@autismeurope.org, en indiquant « concours photo » dans le sujet de votre message.

